

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX



Mise en accessibilité du bâtiment Libération à NANCY (54)

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 17 avril 2026 à 12:00

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
Direction du Patrimoine Immobilier
34 Cours Léopold
BP 25233
54052 NANCY CEDEX

SOMMAIRE

1	1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1	- Objet	3
1.2	- Mode de passation	3
1.3	- Type et forme de contrat	3
1.4	- Décomposition de la consultation et nomenclature	3
1.5	- Nomenclature	3
1.6	- Réalisation de prestations similaires	4
2	- Conditions de la consultation.....	4
2.1	- Délai de validité des offres	4
2.2	- Forme juridique du groupement	4
2.3	- Variantes.....	4
2.4	- Insertion par l'activité économique	4
2.5	- Développement durable	4
3	- Les intervenants	4
3.1	- Conduite d'opération.....	4
3.2	- Maîtrise d'œuvre.....	5
3.3	- Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	5
3.4	- Contrôle technique	5
3.5	- Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4	- Conditions relatives au contrat	5
4.1	- Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2	- Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
5	- Contenu du dossier de consultation	5
6	- Présentation des candidatures et des offres	6
6.1	- Documents à produire	6
6.2	- Visites sur site	7
7	- Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1	- Transmission électronique.....	8
7.2	- Transmission sous support papier	9
8	- Examen des candidatures et des offres	9
8.1	- Sélection des candidatures	9
8.2	- Attribution des marchés.....	9
8.3	- Suite à donner à la consultation	10
9	- Renseignements complémentaires	10
9.1	- Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
9.2	- Procédures de recours	11

1 1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne :
Mise en accessibilité du bâtiment Libération à Nancy

Lieu(x) d'exécution : Site Libération _ 91 avenue de la Libération _ 54000 Nancy

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation et nomenclature

Les prestations sont réparties en 5 lots :

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS – PLATRERIE - ISOLATION
02	MENUISERIES INTERIEURES – SIGNALETIQUE (Lot Concerné par l'Insertion par l'activité économique)
03	PEINTURE- REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES
04	ELECTRICITE COURANTS FORTS / FAIBLES
05	PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE

Chaque lot fera l'objet d'un marché unique. Les offres des candidats devront être distinctes et complètes pour chaque lot présenté. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Désignation	Code CPV principal	Code CPV secondaire
01	DEMOLITIONS – PLATRERIE - ISOLATION	45410000-4 Travaux de plâtrerie.	45111000-8 Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
02	MENUISERIES INTERIEURES - SIGNALETIQUE	45421000-4 Travaux de menuiserie.	44316500 Serrurerie / Métallerie
03	PEINTURE- REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES	45442100-8 - Travaux de peinture	45432111-5 Travaux de pose de revêtements de sols souples. 45431200-9 - Carrelage mural
04	ELECTRICITE COURANTS FORTS / FAIBLES	45311000-0 Travaux de câblage et d'installations électriques.	
05	PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE	45331000-6 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation.	45330000-9 Travaux de plomberie.

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 – Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 – Insertion par l'activité économique

Lots concernés : **n°02 Menuiseries Intérieures - Signalétique**

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, l'Université de Lorraine s'engage dans une politique volontariste d'insertion des personnes à la recherche d'un emploi et considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

En conséquence, l'acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer un lot du marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et réserver dans l'exécution du marché, un minimum d'heures d'insertion, sur la durée du chantier, conformément à ce qui est demandé dans l'acte d'engagement.

Une offre sans l'annexe 2 de l'acte d'engagement (attestation d'insertion par l'activité économique) sera considérée comme irrégulière car incomplète et donc ne répondant pas à l'obligation ci-dessus.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP article 1.5. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**3B ARCHITECTURE
SCOP SARL d'architecture
1 Rue de Mainvaux
54130 Saint-Max**

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est DIA, AVP, PRO-DCE, ACT, VISA, DET, AOR.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

SANS OBJET

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

**ALPES CONTRÔLES
599 Rue Pierre et Marie Curie
54710 LUDRES**

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

**PREVLORBTP
55 rue du 8ème Régiment de Dragons
54300 LUNÉVILLE**

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5 - Contenu du dossier de consultation

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Les plans
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique
- Le Plan Général de Coordination
- Le certificat de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat sur le site de la plateforme des achats de l'état.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats inscrits et ayant retiré le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le retrait du DCE est effectué sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2956943&orgAcronyme=f2h>

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Pièces de la candidature :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
--	-----

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
L'annexe 2 : Attestation d'insertion par l'activité économique lot	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Un certificat de visite des locaux	Non
Le mémoire technique complété y compris les fiches techniques des matériaux	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les transmissions de catalogue électronique ne sont pas autorisées dans le cadre de la présente consultation.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Afin de permettre aux candidats de visualiser les contraintes de sites liées aux travaux à réaliser, l'Université de Lorraine organise à leur attention des visites du site et des locaux concernés par le présent appel public à la concurrence. L'entreprise sera réputée connaître parfaitement le site, les bâtiments et les accès ainsi que toutes les contraintes liées aux travaux à réaliser.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Toutes les visites devront faire l'objet d'une demande d'accès **48h** au préalable auprès de l'équipe de direction du chantier aux adresses suivantes :

thierry.toussaint@univ-lorraine.fr

Contenu du mail :

En objet : UL817 _ Visite de consultation accessibilité Libération _ Entreprise (XX)

En corps de mail :

- La date de la visite
- Les lots concernés par la visite
- Le nom des personnes présentes pendant la visite ainsi que leurs fonctions dans l'entreprise
- Les coordonnées téléphoniques de toutes les personnes présentes (Autorisation d'accès)

Dates des visites :

- Lundi 23 mars 14h
- Jeudi 26 mars 08h
- Lundi 30 mars 15h
- Jeudi 02 avril 15h
- Mercredi 08 avril 08h
- Jeudi 16 avril 14h

Le rendez-vous est donné à l'accueil du bâtiment après signature du registre.

A l'issue de la visite, l'entreprise recevra un certificat de visite.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2956943&orgAcronyme=f2h>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Université de Lorraine
Direction du Patrimoine Immobilier /Sous-Direction Maîtrise d'Ouvrage
1 rue Grandville
54000 Nancy Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .xls, .pdf, dwg

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée.

Cette possibilité n'est toutefois que facultative.

Les offres inappropriées ou anormalement basses ne peuvent être régularisées.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	40 %
Critère 2 - Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux prenant en compte : les contraintes de site; les difficultés majeures identifiées par l'entreprise; les moyens humains dédiés au chantier.	30 %
Critère 3 - Pertinence des moyens matériels et techniques dédié à l'opération que le candidat s'engage à déployer pour respecter du cahier des charges du présent marché.	10 %
Critère 4 - Pertinence des délais d'exécution	10 %
Critère 5 - Démarche environnementale	10 %

La méthode utilisée pour le calcul de la note du critère Prix des prestations est la suivante :

$\text{Note de l'offre} = (\text{Montant de l'offre moins-disante} / \text{Montant de l'offre à noter}) * \text{Base de notation}$
--

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

La notation des critères 2, 3 et 4 sera effectuée sur la base de l'analyse du mémoire technique remis par le candidat :

L'analyse s'effectuera par rubrique et une note sera attribuée :

* le mémoire technique doit reprendre exactement les rubriques de la trame fournie dans le DCE, aucune rubrique ne doit être modifiée ou supprimée. Si c'est le cas, la note de 0 sera attribuée à la rubrique concernée.

* si la réponse n'a rien à voir avec la rubrique concernée, l'absence de réponse ou si cette réponse concerne une autre rubrique, la note de 0 sera attribuée.

* tous documents remis en plus du mémoire technique ne seront pas pris en compte dans l'analyse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Parmi les opérateurs dont la candidature aura été sélectionnée, l'université négociera avec les candidats dont l'offre n'est pas inappropriée ou anormalement basse.

Cette négociation, qui sera effectuée par écrit dans des conditions de stricte égalité, aura pour objet de préciser, d'adapter ou modifier, le cas échéant, les termes du dossier de consultation initial et/ou la teneur des offres des candidats, y compris dans leur dimension financière.

Après négociation, parmi les candidats ayant remis un dossier complet et une offre conforme, les critères et la pondération indiqués ci-dessus seront pris en compte pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que l'Université se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel public à la concurrence pour des motifs d'intérêt général, y compris, le cas échéant, d'ordre financier.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2956943&orgAcronyme=f2h>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Nancy
5 place de la Carrière
CO N° 20038
54036 NANCY

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics
1 Rue du Préfet Erignac 54038 NANCY